

Séance du 13 février 1926.

LES CONDITIONS D'EXISTENCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA PHILOSOPHIE

Monsieur L. BRUNSCHVICG. présente à la *Société française de Philosophie* les considérations suivantes :

Deux circonstances historiques expliquent l'état actuel de l'enseignement supérieur de la philosophie. L'une, que constate COURNOT, d'ailleurs sans ironie : « Après la restauration d'une Université française, LAROMIGUIÈRE, ROYER-COLLARD, COUSIN, JOUFFROY ont professé avec éclat la philosophie dans une Faculté des *lettres*, sans demander qu'on les détachât pour les rattacher à une Faculté des *sciences* où ils se seraient sentis dépaysés ». L'autre, que LIARD a passé sa vie à dénoncer et à déplorer, sans pouvoir, malheureusement, y apporter le plus léger remède, la moindre atténuation, c'est « la multiplication outrée, la dispersion, l'éparpillement » d'études qui ne sont pourtant susceptibles d'approfondissement et d'efficacité qu'à la condition d'être très fortement concentrées et coordonnées.

Or, depuis les Idéologues et les Eclectiques, pendant que son organisation administrative demeurait stagnante, l'enseignement supérieur de la philosophie a étendu son champ de recherches. Ce qu'il comprend aujourd'hui vient d'être exactement délimité par les programmes des certificats communs à toutes les Facultés. Voici le sommaire des épreuves que comportent les quatre certificats requis pour la licence d'enseignement. *A* : Composition d'Histoire sur des auteurs désignés à l'avance, Version grecque ou latine avec commentaire, Explication de deux textes dont l'un doit être dans une langue étrangère vivante. *B* : Composition de Psychologie, avec Interrogation sur la Psychologie générale, et, au choix du candidat, sur la Pathologie mentale, ou sur la Psychologie expérimentale, ou sur l'Esthétique, ou sur la Psychologie pédagogique. *C* : Composition de Philosophie générale ou de Logique avec Interrogation, d'une part, de Philosophie générale, d'autre part, de Logique et de Méthodologie. *D* : Composition de Morale ou de Sociologie, avec Interrogation de Morale et de Sociologie.

Que toutes ces matières doivent être également possédées à fond par un futur professeur de collège, il n'y a pas lieu de le demander : ce n'est pas l'étendue d'un programme qui fait la valeur d'un examen. Par contre, en ce qui concerne le personnel enseignant des Facultés, une chose est exigée par l'institution de cette nouvelle licence de Philosophie et qui ne pouvait pas ne pas être dans la pensée de ceux auxquels remonte la responsabilité de l'avoir établie, c'est que, pour chacun des dix ou douze domaines sur lesquels peuvent porter les épreuves et dont chacun représente, en effet, non une simple spécialité, mais une véritable Encyclopédie, les étudiants soient en présence d'un homme qui s'y soit consacré entièrement, capable d'en dominer ou même d'en faire avancer les problèmes, enfin et surtout qui dispose, dans ses cours et conférences, du très grand nombre d'heures que réclament la lenteur et la minutie d'une initiation à un ordre déterminé d'études supérieures.

Ces conditions, nécessaires à l'existence d'un enseignement supérieur de la philosophie, sont à peu près réalisées pour Paris, grâce à l'importance relative du personnel enseignant et à l'appoint des concours extérieurs. Il est loin d'en être de même dans les Facultés de province. Je n'ose entrer dans le détail, et citer des chiffres : cela est trop douloureux pour la France. Je veux seulement soumettre la question à la *Société de Philosophie*, et lui demander de recueillir l'avis de nos collègues les plus compétents et les plus directement intéressés. Continuer de se résigner au *statu quo* me paraît devenu dangereux ; car, si l'espérance d'une refonte rationnelle de nos services publics est illusoire, la menace ne l'est pas d'une soi-disant « réforme administrative » qui se ferait, dans la peur de la catastrophe, dans l'incohérence et dans la brutalité. Plusieurs des Facultés de province risquent d'être emportées sans compensation d'aucune sorte pour les autres. Ne serait-il pas sage de prévenir cette éventualité ? Si telle était la doctrine adoptée par la *Société de Philosophie*, il suffirait, en opérant simplement par voie de transfert, de concentrer dans *trois* Facultés de province tout le personnel actuellement en fonctions pour assurer deux enseignements par certificat : minimum au-dessous duquel le régime nouveau de la licence ne permet pas de laisser descendre des études qui répondent encore à la vérité de leur dénomination officielle.

M. BRUNSCHVICG. — La séance d'aujourd'hui doit être de consultation plutôt que de discussion. Aussi ai-je hâte que nos collègues puissent prendre la parole. Je dirai seulement d'un mot comment la

question se pose pour moi : c'est, sur un cas particulier que je souhaiterais être un cas privilégié, la question de savoir s'il est possible de régénérer la vie nationale en France. J'avais commencé par aborder le problème sous son aspect le plus général ; j'ai publié, en mars 1913, dans la *Revue de Métaphysique*, un article où j'insistais sur le péril que la troisième République avait créé pour l'avenir du pays en respectant « pieusement, servilement, les institutions et les mœurs administratives de la Monarchie et de l'Empire ». Les événements se sont chargés d'illustrer cette thèse, témoin le livre d'Abel FERRY : *La guerre vue d'en haut et vue d'en bas*, avec cette admirable et terrible épigraphe : *L'âme de 1793 est en bas, la bureaucratie est en haut*. L'affaissement des caractères et des volontés, qui marque la période d'après-guerre, n'était pas fait pour m'encourager à une nouvelle initiative : restreignant mon ambition, j'ai, dans des articles du *Journal des Débats* et d'*Excelsior*, dans une brochure : *Un Ministère d'Éducation nationale* (1922), insisté sur les mesures à prendre d'urgence pour sauver les dernières chances de notre avenir intellectuel et moral. *Vox clamantis in deserto*. Les pouvoirs publics sont plus que jamais résignés à la disparition de la culture française : la misère, qui émeut même l'étranger, de nos laboratoires et de nos bibliothèques leur est totalement indifférente. Aujourd'hui, je cherche à provoquer un sursaut d'action en me plaçant sur un terrain encore plus étroit. Je ne considère que l'enseignement supérieur de la philosophie dans les Facultés de province, et naturellement en m'en tenant aux conditions de fait qui me sont imposées par l'administration elle-même : c'est elle qui a dressé, dans les programmes de la licence d'enseignement, l'inventaire des matières à professer dans chacune de nos Facultés ; c'est elle aussi qui a fixé le chiffre des crédits que la France met à la disposition des professeurs de philosophie. Je ne touche ni à *ceci* ni à *cela* ; je me demande seulement comment on peut, autrement que sur le papier, mettre *ceci* en rapport avec *cela*. Le problème étant ainsi posé, la solution apparaît avec une évidence irrésistible. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ait, du premier coup, satisfait tout le monde. J'ai reçu beaucoup de lettres, et je suis très reconnaissant à mes collègues d'avoir bien voulu consacrer à me répondre une part d'un temps précieux. Leurs observations, dont je ne vous donnerai pour le moment qu'un résumé, qui seront publiées *in extenso* dans le *Bulletin*, contiennent plus d'une réserve, et que nous retrouverons, je présume, dans les objections qui nous ont été annoncées et que je suis, comme vous, impatient d'entendre.

LETTRES

M. G. BELOT. — Vous avez bien raison de jeter le cri d'alarme. Les Agrégés, qui avec leur titre apportent des garanties de forte culture, sont astreints, en outre, à un stage pratique qui y ajoute un minimum de préparation professionnelle et pédagogique. Pour les licenciés, au contraire, pas la moindre épreuve de cet ordre alors que justement ils sont soumis à des exigences très diverses, puisque, en raison des nécessités du service, dans des établissements à personnel restreint, ils peuvent être obligés d'enseigner pour ainsi dire n'importe quoi. Aussi le Ministère nous a-t-il demandé d'élaborer le projet d'un examen spécial que seraient tenus de passer les licenciés qui voudraient enseigner dans les collèges, et qui compléterait, à un point de vue *strictement pédagogique*, les garanties de la licence nouvelle. Notre projet est remis. Mais l'application en est retardée par d'énormes difficultés d'application.

M. Maurice BLONDEL (Aix). — La question que vous posez est de première importance ; elle est d'un intérêt urgent pour l'avenir non seulement de notre haut enseignement philosophique, mais de la pensée française. puisque vous sollicitez le témoignage des solitaires de province qui ont éprouvé les difficultés d'une fonction de plus en plus anormale, je vous apporte le mien, fondé sur plus de trente années d'expériences comparées à travers bien des programmes successifs et des générations diverses. Eh bien ! je déclare que la situation actuelle est inviable, que la tâche qui nous est imposée est doublement impossible : je voudrais expliquer pourquoi, puis chercher le remède, mais ailleurs qu'où vous le voyez.

Sans doute le rôle de l'unique professeur de philosophie à l'Université d'Aix-Marseille est exceptionnellement paradoxal, ou même monstrueux : isolé de la Faculté des sciences et de médecine, dans une région étendue qui compte des villes comme Marseille, Nice et Toulon, et qui, pour la licence philosophique, comprend Algérie et Tunisie ; pris dans l'engrenage d'une Faculté qui pourvoit à près de 2500 examens annuels avec sessions à Nice, Ajaccio et Bastia, le philosophe omnibus que je suis forcé d'être, a, cette année, soixante-sept étudiants inscrits pour la licence philosophique ; et, avec l'aide unique d'une conférence hebdomadaire de M. PALIARD qui m'est, il est vrai, très précieuse, je dois simultanément assurer la préparation des quatre certificats, l'étude des quinze textes et des huit questions, les exercices pédagogiques, la correction de kilos de copies, la direction de plusieurs mémoires pour le diplôme d'études supérieures et de trois thèses de doctorat, la correspondance avec de multiples candidats (agrégés ou licenciés en herbe), de Barcelonnette à Tlemcen ou à Calvi, sans parler d'un cours semestriel public à Marseille. C'est là, j'imagine, un record dont aucun de mes collègues ne sera jaloux. Et pour peu qu'on ait le goût du travail personnel (faute de quoi il n'y a pas de professeur d'enseignement supérieur), le goût aussi de la tâche bien faite et le souci du devoir professionnel, vous comprenez ce que je disais en

parlant tout à l'heure d'une fonction anormale : elle est supplicante et meurtrière, parce qu'elle ne peut être bien remplie. — Mais ce n'est rien encore.

Car, laissant maintenant de côté ce qui est spécial à Aix, je voudrais insister sur ces deux points, non plus liés seulement à des difficultés accidentelles et peut-être surmontables, mais constituant une double « impossibilité » de fait et de principe, une impossibilité qui résulte essentiellement, d'une part, des éléments et moyens fournis ou imposés, d'autre part, du but à viser ou de la conception même de la tâche à accomplir dans l'enseignement qui nous est confié.

— D'abord, le recrutement actuel nous apporte les éléments les plus disparates et parfois les moins préparés à une vraie culture supérieure de la philosophie : plusieurs n'ont fait que des études primaires, sans aucune connaissance des langues anciennes ou modernes ; des étrangers, dont les diplômes n'ont qu'une équivalence fort approximative ou une mentalité tout autre ; beaucoup ne sont pas encore bacheliers, puisqu'on peut passer trois certificats avant le baccalauréat, même de première partie ; ceux mêmes qui ont déjà suivi au lycée ou au collège une année de philosophie ignorent la logique formelle et telles autres « matières à option » qui ne sont plus que facultatives ; aucun ne soupçonne rien, en arrivant à la Faculté, de ce qu'est l'histoire des doctrines, ou la méthode historique et critique. Voici, dès le début de l'année, le professeur en face de ce chaos d'esprits habitués à emmagasiner des connaissances et persuadés, programme en mains, que la philosophie s'apprend par tranches successives : en sorte que la question désormais classique des nouveaux venus est telle : « M. le Professeur, indiquez-moi le livre nécessaire et suffisant pour que dans quatre mois je sois sûrement reçu à mon certificat, même si, en ce semestre, vous ne faites pas votre cours sur la partie que j'ai décidé de préparer la première et à laquelle je n'aurai plus à revenir ». Chaque certificat est ainsi préparé, comme un clou chasse l'autre. Mais l'unité, la méthode, l'esprit, l'âme de la philosophie, où est-elle ?

Quand, par un prodige d'ubiquité et, de souplesse plastique, le professeur tente d'animer ces fragments épars et d'organiser des pensées d'autant plus rebelles et informes qu'elles sont déjà parfois en blocs erratiques, il se sent fatalement écartelé entre des tentations diverses, entre des remords multiples, entre des échecs douloureux. S'il se résigne parfois à étudier plus à fond certaines questions, sauf à n'interroger les candidats que sur les points particulièrement traités, il devient infidèle à la lettre et à l'esprit de l'enseignement véritablement philosophique ; il réduit le programme général à n'être qu'un leurre ; il étudie ces problèmes spéciaux dans un sens général qui ne peut être encore celui de ses étudiants, nouveau leurre, et il ne prépare ainsi ni les esprits supérieurs ni les professeurs compétents dont il vise la formation. S'il tente d'éveiller le sens critique, d'appliquer les méthodes génétiques, d'assurer les fondations ou même de reprendre en sous-œuvre l'initiation philosophique, alors il mécontente ceux des étudiants qui n'ont pas encore, ou n'ont plus, croient-ils, à s'occuper des questions dont il traite ou qui même leur semblent sans utilité précise ; et le professeur leur semble d'autant moins bon préparateur qu'il est plus philosophe. Et c'est souvent vrai. quand on voit sous quelle forme trop souvent lui reviennent ses pensées et ses formules personnelles, ou ses exposés historiques : d'où cette impression rendue plus cruelle par la nécessité où il est de combiner plusieurs faux métiers et de passer malgré lui sa compétence sans pouvoir tirer parti de ce qu'il a de meilleur en lui : car il sait, il expérimente ces deux vérités : Il n'y a point, de philosophie au détail ; il n'y a point de spécialité au rabais ; et il est forcé de pratiquer le contraire. C'est la quadrature du cercle.

— Mais devons-nous conclure que cette *inviabilité* de la fonction dépend, en fait, de l'insuffisant nombre du personnel dans les petites Universités, et qu'on y remédiera en groupant dans trois centres privilégiés toutes les ressources, toutes les spécialités capables de se compléter ? Je ne le pense pas. Les difficultés que j'ai signalées ne résultent pas seulement de circonstances locales ou d'obstacles de fait. Ou plutôt les faits eux-mêmes procèdent d'une erreur qui pèse sur les programmes, sur le recrutement, sur l'organisation des études supérieures de philosophie. En quoi consiste cette méprise fondamentale ? En réorganisant naguère la licence, on a voulu et cru relever et sauvegarder la culture générale et fortifier la valeur scientifique des candidats : or, cette culture générale, on l'a confondue avec un examen encyclopédique de caractère forcément primaire ; cette valeur scientifique, ou l'a assujettie à une spécialisation morcelante, prématurée, anti-philosophique. Portant sur la matière universelle des connaissances juxtaposées, on laisse forcément échapper le principe formel, l'unité vivifiante, l'esprit de la philosophie même. C'est comme si, dans la civilisation, les résultats acquis se transmettaient et s'accroissaient selon la méthode que peint déjà Socrate en demandant si, pour enseigner l'art de la cordonnerie, il suffit de donner à l'apprenti un assortiment de souliers tout faits ou même de lui procurer toutes les pièces et les fournitures préparées. Nulle juxtaposition ou addition de disciplines particulières ne peut suppléer à l'âme commune faute de laquelle les membres de la philosophie ne sont qu'un cadavre.

Assurément, réfléchir sur les sciences, et même constituer les sciences de l'homme est bien ; mais l'homme est plus que les sciences humaines elles-mêmes, et on ne peut, sans suicide spirituel, le subordonner à ses propres productions. Supposons les plus nombreux, les plus compétents spécialistes groupés en des centres parfaitement outillés : le vice que je signale, pour être moins apparent peut-être, n'en serait que plus périlleux : dans sa honteuse misère le professeur unique a du moins l'inévitable souci de l'unité organique des études philosophiques ; s'il y en a plusieurs, s'il y en a beaucoup qui se confinent joyeusement dans leur champ, ils peuvent sans doute le cultiver merveilleusement ; mais que devient l'étudiant-philosophe, dont le rôle, disait déjà Platon, est essentiellement d'être *sunoptikŭw* ? Plus le spécialiste est fort, plus l'élève risque d'être faible s'il ne sait pas participer à la fois à l'esprit d'ensemble et à la rigueur de la discipline critique, et s'il se range dans la catégorie des techniciens et des manœuvres : *Theilmenschen*.

Dans l'intérêt même des spécialisations nécessaires, pour la survivance de la vie philosophique, pour la diffusion de la haute culture si liée à l'avenir de l'esprit français, je crois infiniment désirable de restituer, à côté de certificats spécialisés, une licence d'esprit *philosophique*, non plus morcelé, mais unitaire, une licence qui réponde à l'impérieux besoin d'envisager la philosophie comme le principe unifiant et stimulant, comme la matrice indéfiniment féconde de l'activité spirituelle et de l'initiative scientifique elle-même, comme le perpétuel *sursum* de l'humanité. A cette licence devrait s'adjoindre, à titre d'échantillon, d'apprentissage et d'introduction dans le domaine des recherches personnelles, un certificat variable selon les Universités. Il suffirait que partout les étudiants pussent préparer *la* licence et *un* certificat, sauf à aller chercher dans tel ou tel centre la spécialité de leur choix, la compétence qui caractériserait traditionnellement telle Université. cela même permettrait de constituer plus de quatre certificats pour répondre mieux aux diverses exigences et aux richesses de l'investigation philosophique en des sens variés. Chaque Université, évidemment, ne comporterait pas de multiples spécialités ; unies pour l'essentiel de l'esprit philosophique, elles se compléteraient pour le progrès de la science, en maintenant chacune dans son cadre régional le sens des problèmes supérieurs nécessaires à la vivification des intelligences et à l'aménagement même de la vie publique. *Philosophia ad omnia utilis*. Mais encore faut-il que ce soit *une* philosophie.

M. BOUGLÉ. — ...Les petites Facultés assurent qu'elles se portent assez bien. Elles font observer qu'elles sont en train de s'attirer des clientèles nouvelles : jeunes filles, étrangers, étudiants primaires. Elles peuvent citer des cas où le prestige d'un maître installé depuis longtemps dans la place contribue indubitablement à l'animation intellectuelle de la cité.

Oserons-nous ajouter un argument d'un autre ordre ? Quand même il serait démontré que tels maîtres, dans les Facultés de province, ont très peu d'étudiants, ce ne serait pas une raison suffisante pour supprimer leurs chaires. Pourquoi ? Parce que la République a besoin de savants. Parce que les savants ont besoin de loisirs. Parce que l'enseignement supérieur garde chez nous — on l'oublie trop souvent — une fonction double : distribuer la science acquise, mais aussi faire avancer la science. Or, dans les grandes Universités, où les étudiants sont très nombreux, il est notoire que les besognes d'enseignement dévorent, pour un grand nombre de professeurs, le temps de la recherche scientifique. Si nos collègues de province conservent un peu plus de loisir pour leurs travaux personnels, tant mieux pour eux — et pour notre avenir intellectuel.

M. BOURDON (Rennes). — Votre proposition de concentrer dans trois Facultés seulement l'enseignement de la philosophie se heurterait, je crois, à des résistances considérables. Voici la solution que je préférerais :

Préciser officiellement, pour chaque professeur de « philosophie », sa spécialité, en l'appelant professeur (ou maître de conférences, etc.) de *psychologie* ou de *sociologie*, etc., et en n'exigeant de lui que l'enseignement de cette spécialité ;

Admettre que dans certaines Universités considérées comme d'importance secondaire il pourra ne se rencontrer qu'un ou deux professeurs de philosophie ;

Poser en principe que, toute Faculté apte à préparer aux divers certificats devra posséder au moins *trois* professeurs de philosophie qui seront : un *professeur de philosophie et histoire de la philosophie* (titre officiel), un *professeur de psychologie* et un *professeur de sociologie*. L'enseignement de la logique appartiendrait au professeur de philosophie et histoire de la philosophie ; on constate, en effet, que les questions traitées dans les ouvrages de logique importants sont souvent des questions vraiment philosophiques (voir, par exemple, la logique de WUNDT).

Le spécialiste que j'appelle professeur de philosophie et histoire de la philosophie s'occuperait simplement des grandes questions, telles que celles que considèrent SPENCER dans ses *Premiers Principes*, COMTE dans son *Cours de Philosophie positive*.

M. CARTERON (Strasbourg). — Si l'on conserve les quatre certificats de la licence, la réforme que vous proposez est d'un intérêt immédiat et urgent pour les étudiants, et permettrait, en outre, d'établir l'équivalence « morale » des licences des différentes Universités.

Mais, dans tous les cas, cette réforme serait extrêmement précieuse aux professeurs, car elle leur donnerait ces conditions, indispensables à la constitution d'un enseignement véritable, que sont, entre autres, le centre, le cadre, le contrôle d'un auditoire, la collaboration avec les gens compétents. J'en parle avec d'autant plus de liberté que nous sommes, à Strasbourg, des plus favorisés à ce point de vue.

M. CHEVALIER (Grenoble). — Les observations dont vous parlez me paraissent éminemment justes.

Mais le remède que vous proposez me paraît inapplicable. Comment découronner une Université en lui enlevant l'enseignement de la philosophie ? Un philosophe y est indispensable, non seulement pour les bachelariats et les licences, mais aujourd'hui, et de plus en plus, par ses cours aux Ecoles normales, par ses cours publics, etc.

Le remède, je l'entrevois : ce serait une réforme du régime de la licence, au moins pour la philosophie, où il est très contestable ; comment couper en quatre une formation qui, par définition, doit être synthétique ? Les inconvénients en sont flagrants, et nous n'avons pas gagné au change.

M. DAVY (Dijon). — Je ne crois pas qu'il faille faire du régime des certificats, qui appelle — à mon avis — des réserves si graves, la norme de la réorganisation de l'enseignement supérieur de la philosophie.

Je crois qu'il faut partir de l'idée que la philosophie est aujourd'hui une réflexion fondée ou sur une culture scientifique ou sur une culture historico-littéraire, que la spécialisation dite « histoire de la philosophie », est une contradiction. S'il est absurde, dans le présent, de prétendre se spécialiser dans la philosophie prise en bloc, ce doit l'être également pour l'histoire de la philosophie, qui n'est autre que la philosophie vue dans le passé. Dans ces conditions je crois que, dans les Facultés qui ne sont pas des centres de préparation à l'agrégation, trois philosophes suffisent à préparer la licence d'enseignement d'une façon satisfaisante, à la condition que, sur les trois, il y ait un scientifique — mathématicien de préférence, — un historien avec connaissance des langues anciennes (ce sera le moral-sociologue) et un troisième, littéraire ou scientifique, mais qui ait fait sciences naturelles ou médecine. Ces trois, outre leur spécialité, embrasseront l'histoire de la philosophie chacun sous l'angle de sa spécialité.

Je crois qu'il ne faut pas raisonner en ces matières de façon purement idéale. La réforme doit tenir compte de la carte de France et de l'indicateur des chemins de fer, de la nécessité de garder tout de même assez de foyers de culture philosophique pour ne priver totalement 1° ni tant de jeunes filles qui viennent à nous, 2° ni tant de primaires aussi qui sont attachés au sol régional par leurs fonctions et très heureux de venir chaque jeudi nous demander pédagogie, morale et sociologie et psychologie. Ici, à Dijon, réputée petite Université, j'ai plus de quarante étudiants philosophes avec proportion à peu près égale de chaque sexe et une quinzaine de primaires.

Ne pas oublier non plus le niveau réel moyen de la licence à Paris comme ailleurs.

Les exigences de M. BRUNSCHVICG : huit professeurs, me paraissent répondre plus aux nécessités de la recherche qu'à celles de l'enseignement. Or, pour répondre aux vœux légitimes du public dispersé des provinces, il me paraît nécessaire en même temps que fâcheux que les exigences de la recherche soient tempérées par celles de l'enseignement. Et c'est pourquoi ceux des professeurs qui restent anxieux de recherche ont naturellement les yeux tournés vers Paris.

M. FOUCAULT (Montpellier). — Je laisse de côté toutes les difficultés pratiques que présenterait la concentration des professeurs et des étudiants dans un petit nombre de Facultés. Il est certain que cette concentration ne pourrait pas se faire sans léser beaucoup d'intérêts légitimes. Mais, comme il s'agit d'intérêts particuliers, j'admets qu'on les fasse céder devant l'intérêt général, et j'espère que l'on pourrait trouver des solutions à peu près équitables. Vous voyez que, sous cette réserve, j'approuve l'esprit général de votre proposition.

Mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de réduire à *trois* le nombre des Facultés de province qui conserveraient un enseignement philosophique et d'assurer *deux* enseignements par certificat. Que Paris, qui abonde en maîtres et en élèves, se donne le luxe d'offrir à ses étudiants de très nombreuses leçons hebdomadaires, je trouve cela tout naturel. Mais, à mon avis, c'est un luxe, et je suis convaincu que des candidats à la licence, et même au diplôme et à l'agrégation, peuvent faire de bonnes études sans entendre un aussi grand nombre de leçons que celui que vous demandez pour eux. Je crois que nous sommes d'accord pour estimer que le plus grand profit que nos élèves puissent tirer de notre enseignement consiste dans une discipline qui les initie à une méthode sérieuse de traiter les questions, disons le mot, à une méthode scientifique : ils n'ont pas besoin que nous traitions devant eux toutes les matières du programme qu'ils devront enseigner dans des classes de philosophie, c'est-à-dire que nous leur fournissions des leçons toutes faites qu'ils n'auraient qu'à servir à leurs élèves en abaissant le niveau.

J'aurais d'autres idées à présenter dans le même sens pour compléter celle que je viens d'indiquer. Mais je ne veux pas allonger démesurément cette lettre, et je me hâte d'arriver à ma conclusion, qui est que trois professeurs de philosophie pourraient suffire dans une Faculté de province : un pour la psychologie, un pour la sociologie et la morale, un pour la philosophie scientifique. Je ne verrais que des avantages à leur adjoindre un historien de la Philosophie, mais cette adjonction ne me paraît pas indispensable, car on peut bien admettre que les trois spécialités que je crois nécessaires sont capables de guider leurs élèves dans l'étude des auteurs. La philosophie générale n'a pas besoin d'un représentant, car elle est partout, dans les auteurs et dans les spécialistes, et il n'est pas à craindre qu'elle n'occupe pas une place suffisante. La pathologie mentale peut s'apprendre à la Faculté de médecine, ou, peut-être mieux, à l'asile d'aliénés. L'esthétique, la pédagogie et la psychologie de l'enfant sont des parties ou des applications de la psychologie, et, si l'on veut, de la sociologie.

Il y a, dans les Facultés de province, environ vingt-cinq professeurs de philosophie. Si l'on trouvait un moyen pratique satisfaisant de les répartir en sept ou huit centres universitaires, je crois que l'enseignement des diverses disciplines philosophiques pourrait être assuré d'une façon convenable.

M. LEROUX (Rennes). — Vous soulevez un problème urgent et vous en apportez une solution hardie. Pour ma part, j'inclinerais à croire qu'il faut aller dans la voie que vous indiquez, mais pas tout à fait aussi loin que vous le faites.

Vous me paraissez bien exigeant quand vous demandez un minimum de huit professeurs pour tout enseignement de philosophie dans les Facultés. Ne pourrait-on obtenir un résultat convenable avec *quatre* ? Il importerait de savoir si l'expérience faite de ce dernier régime à Strasbourg s'est révélée satisfaisante. Il représente pour les étudiants la possibilité de suivre douze cours par semaine : chiffre bien suffisant, j'imagine ! D'autre part, il n'implique pas forcément que chaque certificat sera « préparé » (comme à Strasbourg, je crois) par un *seul* professeur, ce qui ne va pas sans inconvénient. L'on peut très bien envisager des combinaisons suivant lesquelles chaque

professeur traiterait, pour parler grossièrement, la moitié du programme de deux certificats. Je souhaiterais que de telles combinaisons fussent, sinon imposées, du moins permises. Il y a peut-être quelque danger pour un enseignement de la philosophie à accentuer sans réserves les exigences de la spécialisation.

Inversement, vous me paraissez trop modeste lorsque vous ramenez à trois les Facultés de province où l'on devrait enseigner la philosophie. Il faudrait peut-être en demander le double. Sinon, ne rendra-t-on pas ces études pratiquement inaccessibles à un certain nombre d'étudiants qui seraient dignes et capables de les suivre ? Avec six Facultés de philosophie, ce mal serait sinon aboli, du moins fort atténué.

M. PARODI. — Puisque, pour des raisons multiples et dont on peut penser ce qu'on voudra, il n'est pas question de supprimer les petites Universités de province, je ne vois pas d'autre manière de leur donner quelque activité et quelque vie que de les spécialiser. Besançon et Dijon, par exemple, font visiblement double emploi et végètent toutes deux, si elles ne sont que des centres de préparation à la licence, où un seul philosophe, un seul historien, un seul helléniste, etc., ne peut guère faire plus qu'un « bachot » supérieur. Si, au contraire, on ne préparait à Besançon que la licence d'histoire, par exemple, à Dijon que celle de philosophie, à Clermont que les lettres pures..., etc., on pourrait grouper en chacune d'elles trois ou quatre chaires de la même spécialité, des étudiants de la même discipline, organiser et enrichir en conséquence les bibliothèques, les laboratoires, les instruments techniques de travail, et il y aurait là, pour les maîtres autant que pour les élèves, un foyer d'émulation, de vie intellectuelle que le système actuel ne saurait susciter. Dans chacun de ces centres, au lieu de se limiter à la simple licence, on pourrait préparer et le diplôme d'études supérieures et l'agrégation. — Dans les Universités très importantes seules, Lyon, Bordeaux, Lille, Strasbourg, on pourrait maintenir le système actuel, en y fortifiant l'enseignement grâce à la possibilité d'y augmenter le nombre de chaires. — Je ne vois pas bien ce qu'on peut objecter à ce système, qui serait, je le crois fermement, fort avantageux pour les Universités de petite ou de moyenne importance — sauf le déplaisir d'avouer officiellement ce dont, évidemment, personne ne se doute : que Besançon ou Clermont n'ont pas les mêmes ressources que Lyon ou que Paris.

M. PIÉRON. — J'aurais voulu appuyer de toutes mes forces votre proposition, car sa réalisation me semble d'un intérêt vital pour l'avenir des sciences philosophiques.

Je suis en particulier préoccupé très vivement par l'incontestable déclin, en France, des études psychologiques, qui, aujourd'hui, ne se peuvent poursuivre que par des méthodes scientifiques exigeant une spécialisation très poussée.

Comme il n'y a d'enseignement psychologique régulièrement organisé que dans le cadre de la licence de philosophie — alors que je voudrais, en abattant les barrières absurdes des Facultés, un enseignement commun à une licence biologique et à la licence philosophique — il faut, au moins, que des psychologues qualifiés assurent la préparation, pour leur partie, des futurs professeurs de philosophie et des éducateurs en général.

Il est bien évident que ce n'est possible que par une spécialisation de quelques Universités, où, au point de vue psychologique, un enseignement de laboratoire devra être obligatoirement introduit pour les candidats au certificat de psychologie de la licence (avec scolarité d'une année au minimum). Je déborde un peu le sujet de votre communication, mais ce sont des conséquences logiques — et, à mon avis, indispensables — de l'organisation nouvelle qu'il faut faire aboutir, malgré les résistances que les intérêts de clocher ne manqueront pas de susciter.

P.-S. — Je vous adresse une note que j'ai communiquée il y a trois ans aux directeurs du ministère et au recteur, pour attirer leur attention sur la gravité de la situation de la psychologie expérimentale française.

Note annexe de M. Piéron.

DE L'INQUIÉTANT DÉCLIN DE LA PSYCHOLOGIE SCIENTIFIQUE FRANÇAISE ET DES MOYENS DE L'ENRAYER.

La psychologie scientifique française qui, dégagée de la métaphysique, paraissait avoir, à la suite des RIBOT, des BEAUNIS, le plus bel avenir, dans les dernières années du XIX^e siècle, est en train de s'éteindre, lentement mais sûrement, alors que, dans la plupart des grandes nations, son essor est superbe et rend d'ailleurs possibles d'importantes applications, pratiques.

Les causes de ce déclin sont multiples. La principale paraît en être la séparation radicale des Facultés des Lettres et des Sciences, imperméables les unes aux autres. En effet, la psychologie est restée encore en France traditionnellement attachée à la discipline philosophique — alors qu'elle a maintenant son autonomie partout — et la philosophie appartient au cadre des Facultés des Lettres ; or la psychologie scientifique exige, comme les autres sciences biologiques, des connaissances techniques et un outillage de laboratoire, et les élèves des Facultés des Lettres — qui sortent en général des classes de latin-grec — sont rebutés par les difficultés techniques, et ils ne trouvent pas d'enseignement de laboratoire.

Aussi aboutit-on à ce paradoxe : les agrégés de philosophie, professeurs de lycées, vont être chargés d'enseigner la psychologie expérimentale, matière à option du baccalauréat de philosophie ; ils devront utiliser des manuels, décrire des expériences et des appareils ; et ils n'auront jamais fait ces expériences, jamais vu ces appareils ; on pense ce que pourra être un pareil enseignement.

Mais, admettons même que puissent être vaincues les difficultés de la préparation technique, quel est l'incitant efficace qui peut entraîner un jeune homme à les surmonter ? Ce ne peut être que l'espoir d'arriver à des situations honorables en se livrant aux études psychologiques.

Or, en l'état actuel des choses, nul ne peut se flatter d'un tel espoir ; en dehors des chaires de psychologie expérimentale du Collège de France et de la Faculté des Lettres de Paris, fondées il y a plus de trente ans, et de la chaire de Strasbourg, héritée du régime allemand, il n'existe aucune situation à escompter¹.

Et ce n'est pas en enseignant la philosophie dans les lycées, ni même dans les Facultés de province — avec obligation de préparer les étudiants aux certificats multiples et divers de la licence de philosophie — qu'on peut facilement poursuivre des études de psychologie scientifique, alors, d'ailleurs, que les moyens matériels d'étude font presque partout entièrement défaut.

D'autre part, la physiologie est aussi un trop vaste domaine pour pouvoir comporter encore, par surcroît, les recherches psychologiques ; et, d'ailleurs, des physiologistes, docteurs ès sciences, ne pourraient même pas postuler les deux chaires universitaires de psychologie expérimentale, à Paris et à Strasbourg, réservées aux docteurs ès lettres.

Il existe bien, il est vrai, un laboratoire de psychologie physiologique à l'École des Hautes Etudes (Sorbonne), mais les traitements de l'École sont faits pour détourner immédiatement les jeunes gens des situations qu'elle comporte.

Aussi, à un moment donné, plusieurs philosophes se sont-ils engagés dans la voie des études médicales, espérant trouver ainsi un moyen de gagner leur vie, tout en poursuivant des travaux dans la direction psychopathologique, l'examen des malades mentaux exigeant justement les qualités de finesse et d'analyse qui caractérisent l'esprit philosophique. Mais alors la tâche psychiatrique devient très absorbante, et la psychologie scientifique est loin de tirer tout le bénéfice qu'elle pourrait escompter de cet effort ; et, d'ailleurs, la pathologie n'est qu'une branche psychologique, et qui ne doit pas être exclusivement développée. L'étude directe des fonctions mentales chez l'homme et chez les animaux reste une tâche essentielle de la science.

Séparation radicale de la science psychologique d'avec les autres sciences biologiques dans l'organisation universitaire ; absence complète de préparation technique et insuffisance des enseignements ; absence corrélatrice de situation à escompter : telles sont les causes essentielles du déclin de la psychologie scientifique française. Les remèdes doivent se déduire de cette analyse des causes.

Le plus efficace serait de donner à la psychologie son autonomie complète et de supprimer les barrières qui s'élèvent entre Lettres et Sciences.

Mais, sans attendre une telle réorganisation, dès maintenant des palliatifs immédiats sont à envisager.

1° Il est nécessaire que des postes spécialisés de psychologie expérimentale existent au moins dans plusieurs Universités françaises, en particulier à Rennes et à Montpellier, où ont été établis, par M. BOURDON et M. FOUCAULT, des laboratoires qui disparaîtraient pratiquement si les titulaires actuels des chaires, au titre de la Philosophie, étaient remplacés, comme cela est à peu près inévitable, par des historiens de la philosophie, des logiciens ou des sociologues.

2° Il faut que chaque enseignement de psychologie expérimentale soit appuyé d'un laboratoire organisé, avec crédits de matériel et personnel technique (préparateurs, chefs de travaux), les postes de ce personnel technique permettant à des jeunes gens de se perfectionner dans l'étude de la psychologie scientifique en gagnant leur vie, et de se préparer ainsi à occuper les places de chargés de cours et de professeurs.

3° Il faut développer l'Institut de Psychologie de l'Université de Paris, entièrement dépourvu de moyens, et qui ne fonctionne que grâce à des concours dévoués, toujours susceptibles de faire défaut, et il faut favoriser la création d'Instituts analogues, communs à plusieurs Facultés et jetant un pont entre elles, dans les Universités de province.

4° Il faut que, pour occuper les chaires de psychologie expérimentale, le doctorat ès sciences naturelles puisse équivaloir au doctorat ès lettres philosophie.

5° Il est nécessaire d'imposer une épreuve pratique au certificat de psychologie, tout au moins pour le certificat exigé des candidats à l'agrégation de philosophie, et, en attendant l'organisation nécessaire, exiger la possession, soit d'un certificat de psychologie expérimentale tel qu'il a été établi à l'Université de Montpellier, soit du diplôme de psychologie générale (avec dispense, au besoin, des épreuves écrites) de l'Institut de Psychologie de l'Université de Paris pour les candidats pourvus du certificat de psychologie sans épreuve pratique délivré par les Facultés n'ayant pas d'enseignement de psychologie expérimentale.

6° Il y aura lieu de donner des avantages particuliers aux philosophes pourvus d'une licence et à plus forte raison d'un doctorat ès sciences naturelles ou du doctorat en médecine, en particulier à ceux qui rechercheront les postes de psychologie expérimentale.

Une Commission pourrait dès maintenant étudier les moyens pratiques de réaliser les réformes nécessaires, commission comprenant des psychologues, des philosophes et des biologistes.

¹ Est-il besoin de rappeler que, dans toute Université des Etats-Unis, il y a plusieurs chaires et un personnel de laboratoire affectés à l'enseignement de la psychologie ?

M. POYER (Montpellier). — Je suis tout à fait partisan, pour ma part, du groupement des enseignements philosophiques dans un nombre restreint de centres.

Cette réforme, outre les avantages signalés par M. BRUNSCHVICG, permettrait de créer dans les centres choisis une bibliothèque digne de ce nom, des salles de travail pour les étudiants, des laboratoires que l'insuffisance de ressources des petites Facultés ne permet pas actuellement d'organiser.

Le chiffre de trois Facultés me paraît un peu faible. Mais ce n'est là qu'une objection de détail.

Il y a lieu, toutefois, de tenir compte d'un fait important, généralement peu connu des Parisiens. La clientèle des Facultés des Lettres ne comprend actuellement qu'un nombre très faible d'étudiants *libres*, c'est-à-dire susceptibles de se déplacer d'une région à une autre. En effet, la majeure partie de nos étudiants sont : ou des répétiteurs des collèges voisins, ou des étudiants des autres Facultés (Droit ou Médecine), ou des jeunes filles habitant avec leur famille, soit dans la ville même, soit dans les villes voisines. Les deux premières catégories ne peuvent se déplacer ; la troisième s'y résignerait très difficilement.

Il y a là un problème très sérieux, qu'il convient d'étudier avec soin. L'attraction exercée par un grand centre d'études bien constitué permettrait-elle de regagner d'un côté ce qu'on perdrait sûrement de l'autre ? C'est possible. Ce n'est pas certain, et c'est pourquoi il me paraîtrait imprudent de trop réduire le nombre des centres d'enseignement.

Je me permets, en terminant, de présenter une suggestion. Il me paraîtrait très utile qu'un groupement (soit la *Société de philosophie*, soit l'Association du personnel) entreprît une enquête sur « les conditions d'existence de l'enseignement de la philosophie à l'étranger ». Cette enquête pourrait être limitée aux pays les plus importants : Angleterre, Etats-Unis, Allemagne, Suisse, etc. Ne serait-il pas intéressant de connaître exactement et de faire connaître au grand public les efforts tentés ailleurs en faveur des sciences philosophiques ? (Pour ne citer qu'un exemple entre beaucoup d'autres, je citerai le crédit de 20 000 dollars ouvert en 1922 à l'Université de Californie pour les seules recherches sur les sur-normaux.) Les raisons raisonnantes n'auront jamais autant d'effet sur le public et le Parlement que l'exemple de l'étranger.

M. PRADINES (Strasbourg). — J'approuve chaudement votre initiative et je souhaite le plus vif succès au mouvement que vous engagez.

M. J. WAHL (Nancy). — Il me semble que là où il y a quatre Facultés, il est bon que la philosophie ne soit pas absente, ne serait-ce que pour que les étudiants qui poursuivent leurs études particulières puissent être en contact, si peu que ce soit, avec la philosophie.

Mon principal argument contre la suppression radicale dans toutes les Facultés de province, sauf trois, serait tout pratique. J'ai devant moi, le jeudi, dix-sept étudiants au minimum, parfois vingt-deux. Le mercredi j'en ai six. Les autres sont retenus dans les collèges des environs. Il leur faut gagner leur vie. Si la philosophie provinciale est concentrée dans trois Facultés, il y aura dans chacune un très grand nombre d'étudiants le jeudi. Mais les autres jours, où auront lieu aussi des cours, puisqu'il faut, d'après le projet, un très grand nombre d'heures de cours, les présents seront en très petit nombre. Plus le rayon de la Faculté sera grand, plus l'éloignement des étudiants par rapport au centre risquera de l'être aussi. Et on peut difficilement, à l'époque actuelle, prévoir un large système de bourses qui permettrait de résoudre la difficulté, liée aux conditions économiques générales.

Je me demande, en troisième lieu, si les lectures, la réflexion personnelle, simplement orientées par le professeur, ne doivent pas reprendre leur place, qu'elles viendraient peut-être à perdre dans les grands centres. Les deux heures qu'ont ceux des étudiants de Nancy, qui ne peuvent venir que le jeudi, ne leur permettent pas d'amasser beaucoup de connaissances ; mais ces heures, si elles sont utiles, elles le sont en tant qu'elles donnent des directions.

Ces réserves une fois faites, ou ces questions une fois posées, je ne fais aucune difficulté pour reconnaître que je ne puis ici préparer comme il le faudrait, même avec le concours de Michel SOURIAU, qui ajoute une heure aux miennes, aux quatre certificats de Psychologie, Morale et Sociologie, Philosophie générale et Logique, Histoire de la Philosophie : que l'on pourrait envisager, par conséquent, la création de quelques grands centres provinciaux, en laissant dans un certain nombre d'autres ou bien une chaire, ou bien une charge de conférence qui serait confiée au professeur du lycée choisi dès lors parmi ceux qui figurent sur la liste d'aptitude à l'enseignement supérieur. Il y aurait au système de la concentration d'immenses avantages, du point de vue des bibliothèques et de celui de l'échange des idées.

Mais il faudrait une entente avec les directions de l'enseignement secondaire et primaire pour que les cours des grands centres puissent être suivis et pour que des vocations ne soient pas découragées, je parle des vocations réelles (car il est certain que sur mes dix-sept étudiants du jeudi, sur les vingt-cinq ou trente qui sont inscrits, un certain nombre pourraient sans inconvénient faire autre chose que de la philosophie).

Enfin, j'en reviens toujours à cette question de savoir si la philosophie est une encyclopédie composée elle-même d'encyclopédies (comme semblerait le dire le résumé) ou si elle n'est pas un esprit.

Je reconnais, d'ailleurs, que, même dans ce cas, il serait préférable que les étudiants aient devant eux plusieurs maîtres, moins encore pour leur donner des connaissances que pour leur faire voir la diversité de l'esprit.

DISCUSSION

M. A. RIVAUD. — J'ai connu un bibliothécaire qui voulait concentrer à la Nationale les livres de toutes les bibliothèques de France. Il me semble que M. BRUNSCHVICG nous propose quelque chose d'analogue, et qu'il veut réaliser une concentration massive des professeurs de philosophie dans trois ou quatre centres. Je crois que la solution est mauvaise. Il y aurait d'abord à cela de grandes difficultés pratiques. Car les Universités de province existent et le nombre de leurs étudiants ne cesse de s'accroître depuis le renchérissement du coût de la vie. Il y a soixante-sept étudiants à Aix, comme en témoigne la lettre de M. BLONDEL. A Poitiers, où il n'y avait que deux ou trois étudiants, il y a vingt ans, on compte cette année quarante-deux candidats aux certificats de la licence de philosophie. En second lieu, l'enseignement n'est pas d'autant plus efficace qu'il est donné par un plus grand nombre de maîtres. Par exemple, à Lyon, il y a quatre cent trente étudiants dont soixante-dix pour l'histoire. Et il y a douze professeurs d'histoire. Les étudiants ont ainsi une quarantaine d'heures de cours par semaine, et, en fait, quand ils n'y sont pas forcés, ils ne suivent que trois ou quatre de ces cours. Ce n'est pas le nombre des cours qui importe, mais l'influence personnelle exercée par le professeur. De tous les professeurs qui, lorsque j'étais étudiant, enseignaient à la Sorbonne, je puis bien dire que seuls BOUTROUX et BROCHARD ont exercé une influence durable sur mon esprit. Par suite, le nombre des spécialistes n'a, au point de vue pratique, qu'une importance très secondaire. De plus, il ne me paraît pas utile de lâcher sur des débutants une foule de spécialistes. Et puis, comment être sûr que l'on a tous les spécialistes indispensables ? A l'intérieur même de la sociologie, que de différences entre l'étude des religions primitives, par exemple, et la statistique ! Les étudiants, à ce régime de spécialisation outrée, risquent de devenir des machines à faire des fiches. Il n'est même pas sûr que l'érudition, la pure technique, choses au fond assez vaines en philosophie, ne tendent pas à détruire la véritable indépendance et l'initiative de l'esprit. Il y a, en Amérique, trente mille étudiants à l'Université Harvard et aussi plusieurs centaines de professeurs. Qu'en est-il sorti de notable ? Enfin, dernier argument. Si vous supprimez des Facultés, à Aix, par exemple, et à Poitiers, les étudiants ne viendront pas dans vos grandes Universités d'État : ils iront aux Universités catholiques voisines, dont plusieurs, celle d'Angers, par exemple, sont remarquablement organisées et outillées.

La concentration des maîtres dans quelques grands centres n'implique pas du tout *ipso facto* une concentration corrélative des étudiants.

Je ne crois donc pas à la possibilité d'un enseignement tel que le conçoit M. BRUNSCHVICG, car il n'est ni assez spécialisé pour être vraiment scientifique, ni proprement philosophique.

M. L. BRUNSCHVICG. — Mon ami RIVAUD vient de dire d'excellentes choses ; j'avoue ne pas voir quel argument il en tire contre la réforme que je propose. Loin de vouloir tout concentrer à Paris, je cherche à décongestionner Paris ; et le seul moyen pour cela, c'est de constituer des centres assez fortement organisés pour que vous ne soyez plus obligé de nous envoyer vos étudiants terminer leurs études à la Sorbonne. De même, je l'ai indiqué dans mon programme, il ne s'agit à aucun degré de spécialistes : nous sommes bien d'accord que la psychologie, la sociologie, l'histoire de la philosophie constituent, chacune pour leur compte, de formidables Encyclopédies : avec deux professeurs par discipline, nous sommes encore, il en conviendra, je l'espère, à une distance infinie d'un commencement de spécialisation. Ayant huit professeurs faisant en moyenne une heure de cours, avec une heure de conférences pour la licence et une heure pour l'agrégation, les étudiants les plus zélés seraient au régime de seize heures de présence et d'exercices par semaine ; ce qui n'a rien de si excessif. Quant à dire que, sur une dizaine de professeurs, il peut n'y avoir, comme il en a fait lui-même l'expérience, que deux maîtres véritablement utiles, cela ne renforce guère la thèse du professeur unique ; car, si cette proportion est prise pour base, il arrivera nécessairement que, dans quatre petites Universités sur cinq, la réforme dont il craint le danger sera, bon gré mal gré, réalisée : elles seront dépourvues d'un véritable enseignement philosophique. Ce que je ne vois pas, par contre, c'est en quoi l'influence d'un philosophe pourrait être diminuée, parce qu'il ne serait pas le seul à enseigner la philosophie. Pour ma part j'ai le sentiment d'être d'autant plus libre d'aller dans mon propre sens qu'à côté de moi d'autres collègues contrebalanceront ce que j'aurais pu dire, en présentant à mes étudiants d'autres aspects de la pensée et de la recherche contemporaines. Au fond, c'est à cela qu'ont droit les jeunes gens qui entrent dans une de nos Universités, c'est à entrer en contact avec des représentants de chacune des directions dans lesquelles peut se poursuivre utilement une carrière de philosophes de façon à pouvoir prendre conscience de leur vocation propre et à s'orienter dans la voie qui correspond à leurs goûts ou à leurs aptitudes.

M. A. RIVAUD. — Il y avait à la fois, à Bordeaux, HAMELIN, DURKHEIM et RODIER. Ils suffisaient : tout se ramène à une question d'hommes, car on ne connaît pas de procédé mécanique pour sélectionner les philosophes.

M. L. BRUNSCHVICG. — Sans doute ; mais je veux faire remarquer qu'ils sont venus tous les trois à Paris ; je ne leur ai jamais entendu dire qu'ils y aient perdu quoi que ce soit de leur influence.

M. Georges LYON. — La proposition de réforme que M. BRUNSCHVICG vient de nous exposer avec sa force de pensée habituelle est, théoriquement, très séduisante. Mais elle me paraît soulever, dans la pratique, les plus graves objections. Supposons-la réalisée. Voici nos Universités régionales coupées en deux groupes : le premier, celui des élues : celles-ci jouiront d'un enseignement philosophique à plein rendement ; elles se féliciteront à juste titre de cet accroissement de leur influence. Mais le second groupe, celui des amoindries, croit-on qu'il se résigne à sa condition nouvelle, tenue pour une déchéance ? Qu'on se souvienne ! C'est pour avoir introduit une division de ce genre dans son projet initial que M. LIARD vit si longtemps la loi des Universités se heurter au refus du Parlement.

M. L. BRUNSCHVICG. — L'échec de LIARD au Sénat a pesé surtout le reste de sa carrière. L'administration supérieure, découragée par cette pénible expérience, a cessé de s'intéresser à la France. Nous ne doutons pas, cependant, que l'intelligence et le patriotisme étaient du côté de LIARD, tandis que les politiciens du Parlement regardaient dans leurs circonscriptions. Remarquez seulement que je ne tue rien de ce qui vit actuellement : partout, au contraire, où se trouve déjà un rudiment d'enseignement supérieur, je le renforce en lui assurant la plénitude des moyens d'exister. Mais imaginez-vous qu'il y ait une Université où la philosophie se trouve sur l'affiche, et où l'étudiant ne soit pas assuré de trouver et des historiens qui lui fassent comprendre Platon ou Hegel, et des philosophes qui ne soient pas en état de discuter Bertrand Russell, Einstein ou Jacques Lœb, et des psychologues qui n'aient pas médité Freud, et des sociologues qui ne soient pas au courant des plus récentes découvertes de la préhistoire ou de l'ethnographie ? Tout cela ne s'improvise pas ; tout cela ne se concentre pas dans un seul homme, qui a trois heures de cours ou de conférences pendant sept mois. Et s'il n'y a pas tout cela, il n'y a pas d'enseignement supérieur, pas de philosophie dans une Faculté. Que, d'ailleurs, les municipalités subventionnent, comme cela se fait à Nantes ou à Rouen, par exemple, des cours de vulgarisation ou d'extension, qui rendent les plus grands services, je suis le premier à le demander : la chose est excellente et peut se réaliser sans difficulté.

M. G. LYON. — Mais une Université, privée désormais de sa chaire de philosophie, se considérerait comme découronnée. On ne se rend pas assez compte du prestige qu'exerce une telle chaire dans une métropole académique. L'enseignement qui s'y donne est comme une âme d'où la réflexion plane sur toutes les autres disciplines intellectuelles. Étudiants et étudiantes, en nombre toujours accru, le suivent avec ferveur. Que fera-t-on des uns et des autres ? Cette jeune et zélée clientèle devra-t-elle donc s'expatrier et chercher souvent bien loin un centre plus heureux où elle retrouve la culture dont elle s'est éprise ? Pas une Université ne saurait se prêter à une telle mutilation.

M. L. BRUNSCHVICG. — C'est à laisser mutiler l'enseignement supérieur de la philosophie que pas une Université n'aurait dû se résigner.

M. A. RIVAUD. — Il y a entre nous un malentendu sur la conception même de l'enseignement de la philosophie. Je ne crois pas à l'utilité d'une série de cours sur tel ou tel programme d'examen. Au fond, l'enseignement agit dans la mesure où il amène l'auditeur à réfléchir par lui-même. Et, en ce sens, une leçon modèle, une leçon de BERGSON, par exemple, a pu suffire à déterminer une vocation et à débrouiller l'esprit d'un étudiant.

M. L. Brunschvicg. — Là, je ne suis plus du tout de votre avis. M. BERGSON, dont vous parlez, n'a cessé d'insister sur la nécessité, pour parvenir à l'intuition centrale, d'une lente familiarisation, d'un processus secret de maturation. Et je pourrai encore me réclamer auprès de vous du mot de Spinoza : « *Plus on approfondit les choses particulières, plus on connaît Dieu* ». Précisément, je suis en train d'expliquer, avec mes étudiants d'agrégation, la cinquième partie de l'*Éthique* ; j'y consacre dix heures, et je trouve que c'est bien peu.

M. A. RIVAUD. — Je crois que vous aboutirez pratiquement à détruire les Universités de province, précisément parce que l'étudiant n'a pas chez nous cette liberté qu'il possède, en Allemagne par exemple, de voyager d'une Université à une autre. Il ne faut pas détruire ce qui peut vivre ou revivre. La seule solution serait d'augmenter de quelques unités le nombre des professeurs.

M. L. BRUNSCHVICG. — Vous changez la position du problème. Je me suis considéré comme lié par les conditions de fait, que l'administration a elle-même déterminées. J'ai vingt-cinq pièces à ma disposition. Convient-il que ces vingt-cinq pièces soient, réparties en quinze petits logements ou qu'elles

constituent trois appartements confortables ? De même, je me suis placé dans l'hypothèse des règlements actuels qui exigent que toute Faculté soit en état de préparer aux quatre certificats de la licence d'enseignement ; « si j'étais le gouvernement », je me contenterais, pour la licence, du certificat d'histoire générale avec l'addition d'un seul certificat,, au choix de la Faculté.

M. A. RIVAUD. — La question intéresse toute l'organisation de l'enseignement supérieur.

M. R. HUBERT (Lille). — Pour qu'il y ait enseignement, il ne faut pas seulement des professeurs, mais aussi des étudiants. Je citerai donc le cas de Lille. Sur une cinquantaine d'étudiants en philosophie, un tiers environ sont des répétiteurs ou professeurs de collège, deux tiers des instituteurs qui préparent des certificats de psychologie ou de morale. Quelques-uns de ces derniers se mettent au latin pour achever leur licence d'enseignement complète. Quelques-uns poussent jusqu'au diplôme d'études supérieures. En fait, nous n'avons guère plus de trois ou quatre étudiants indépendants, qui pourraient aller conquérir leurs grades dans une autre Université. Votre réforme risque donc de tarir la source même du recrutement scolaire des Facultés.

M. L. BRUNSCHVICG. — Je ne voudrais pas mêler des questions différentes. Il y a un enseignement normalement supérieur pour l'étudiant normal, qui est appelé à devenir un maître, pour celui qu'on appelle, en termes militaires, *l'élève maréchal*. Il y a aussi des besoins à satisfaire, pour l'école des *élèves caporaux*, que je ne considère ni comme moins intéressante ni moins essentielle, mais qui est d'un autre ordre. La diffusion de la philosophie est importante ; mais à la condition qu'il y ait d'abord de la philosophie à répandre, et c'est l'avenir des études philosophiques qui me semble actuellement compromis.

M. A. RIVAUD. — A Poitiers, le nombre des étudiants a augmenté. Nous avons une vingtaine d'étudiants libres, quelques instituteurs ou professeurs de collège, quelques candidats à l'agrégation.

M. R. HUBERT. — Parmi les instituteurs, beaucoup sont des esprits bien doués et qui réussissent bien. La plupart ont en vue l'enseignement normal primaire ou l'inspection primaire ; quelques-uns songent à l'inspection académique. Il y a là pour nos Facultés un recrutement intéressant. Nous devons songer au jour — prochain, sans doute — où nous serons appelés à former, en même temps que les professeurs de collège, les maîtres de l'enseignement, primaire supérieur et normal primaire. Quant à la formation à leur donner, c'est une question d'organisation : en deux ans, les étudiants ont le temps de travailler. Il suffit de répartir convenablement sur ces deux années la préparation des certificats. Qu'on fasse aux étudiants un cours approfondi sur telle partie de leur programme, à titre d'illustration d'une méthode de travail, et qu'on les guide pour le reste. Je dis, par expérience, que les résultats peuvent être très convenables. Les intérêts en jeu ne sont pas seulement ceux de la science pure, mais aussi ceux de la culture générale moyenne de notre corps enseignant, et, au fond, la difficulté qu'on signale tient à ce que le rôle de l'enseignement supérieur n'a jamais été convenablement défini : est-il un enseignement de haute culture scientifique ou un enseignement professionnel ? Peut-être y aura-t-il un jour intérêt à scinder les deux choses.

M. L. BRUNSCHVICG. — C'est bien là ma pensée.

M. J. LAPORTE. — Je suis tout à fait de l'avis de M. BRUNSCHVICG. Je demande seulement, entre toutes les raisons qu'il a fait valoir, la permission d'en souligner une, qu'on me semble un peu trop perdre de vue. On a beaucoup parlé, dans cette discussion, de l'intérêt des étudiants. Il est respectable, certes. Mais il y a aussi l'intérêt des professeurs, qui se confond avec celui de la culture philosophique. Tout le monde convient, n'est-ce pas ? qu'un professeur d'Université n'a pas seulement pour mission de vulgariser la science, mais encore et surtout de la faire avancer. Or, songez à ce que peut être actuellement, dans une Faculté de province, la situation d'un professeur de philosophie, astreint à représenter à lui tout seul, outre l'histoire de la philosophie ancienne et moderne, outre la logique, la métaphysique et la morale, la critique des sciences, la sociologie, la psychologie expérimentale et la psychologie pathologique ! S'il a à cœur de n'être pas, sur tous ces terrains, scandaleusement au-dessous de sa tâche ; s'il veut, dans chacune de ces disciplines, se tenir à peu près « au courant », le voilà obligé de se mettre perpétuellement « en quatre » et en beaucoup plus de quatre ! Comment voulez-vous que cette multiplicité d'efforts en des sens si divers ne déborde pas infiniment, je ne dis pas le temps dont il dispose, mais, suivant l'expression de Malebranche, la « capacité qu'il a de penser » ? Ce qui me séduit principalement, dans la réforme proposée par M. BRUNSCHVICG, c'est que, par la spécialisation, d'ailleurs très large, qu'elle institue, elle permettrait de faire coïncider à peu près, en province comme à Paris, l'orientation de l'enseignement et celle des recherches personnelles.

M. L. BRUNSCHVICG. — C'est, en effet, pour soustraire le professeur unique à la tâche qui lui est imposée actuellement et que M. Maurice BLONDEL qualifie, d'après sa propre expérience, de « fonction

anormale, supplicante et meurtrière », que la réunion de huit professeurs de philosophie m'a paru un *minimum* au-dessous duquel on ne pouvait descendre : huit professeurs qui ne seraient à aucun degré des *spécialistes*, mais simplement des maîtres *compétents* dans un domaine, d'ailleurs, pour chacun extraordinairement vaste.

M. A. RIVAUD. — Mais c'est là une spécialisation, un morcellement qui ne devraient venir qu'après la licence.

M. L. BRUNSCHVICG. — Là encore, j'hésite à vous suivre ; je me demande pourquoi, tandis que les autres maîtres de l'enseignement supérieur considèrent que leur rôle est de préciser autant que possible et d'approfondir chaque point qu'ils traitent, le philosophe, afin de maintenir l'unité de la philosophie, se croirait tenu de toujours le parcourir au galop.

M. A. RIVAUD. — Cette étude se fait dans l'enseignement secondaire, ce qui n'est le cas ni du Droit, ni de la Médecine.

M. L. BRUNSCHVICG. — Je n'avais pas voulu, de moi-même, aborder ce point. Vous vous appuyez sur l'enseignement secondaire, sur les résultats excellents qu'il obtient et, à la limite, vous borneriez votre rôle à faire la révision du programme du baccalauréat. Mais c'est là une préparation, à l'enseignement supérieur, plutôt que l'enseignement supérieur lui-même, et dans le cas des instituteurs, cette solution ne suffit plus, il faudra refaire le cours des lycées, dans des conditions, d'ailleurs, moins favorables. Et, pendant ce temps, que devient le progrès des recherches dans les différents domaines de la philosophie ? Le cri d'alarme que pousse M. PIÉRON à propos de la recherche expérimentale est plus que justifié ; j'avoue qu'il me touche très vivement.

M. H. DELACROIX. — La question me paraît insoluble, parce que budgétaire. Certes, une Université n'est pas digne de ce nom sans enseignement philosophique : autant la supprimer complètement que l'amputer ainsi. Il faut aussi tenir compte de la concurrence des Facultés catholiques. Il me paraît donc qu'il faut laisser les philosophes où il y en a. Seulement, est-il possible d'entretenir toutes les Universités avec notre budget ? Je n'ai pas là-dessus d'opinion. Seize Universités, c'est beaucoup ; pourtant certaines, que l'on croyait presque condamnées, se sont développées contre toute attente, comme, par exemple, celle de Grenoble ; de plus, nous ne savons pas les jonctions qui pourront se faire du primaire et du supérieur : peut-être certaines Universités sont-elles appelées, de ce chef, à recevoir un plus grand nombre d'étudiants. M. BRUNSCHVICG a posé la question en fonction du régime actuel des études philosophiques : sur quoi je remarquerai deux choses : d'abord le régime des certificats, pour être pratiqué sérieusement, exige la présence de plusieurs spécialistes. En fait on est obligé, en province, de continuer à préparer sous un nouveau nom la licence d'autrefois : dans cette position du problème, la solution de M. BRUNSCHVICG s'imposerait.

Il nous faudrait alors en province trois ou quatre Universités bien équipées. Mais les étudiants se déplacent de plus en plus difficilement, ou alors c'est pour aller à Paris. Réunira-t-on dans ces Universités un groupe suffisant de philosophes ? Je veux dire d'étudiants en philosophie.

M. L. BRUNSCHVICG. — Je ne crois pas du tout que la concentration à Paris de tous les jeunes gens qui veulent aller jusqu'au bout des études philosophiques soit une bonne chose, surtout dans les conditions actuelles de la vie ; c'est pourquoi je demandais à la province un effort pour vivre d'une façon plus intense et plus riche : j'avoue qu'elle n'a pas l'air d'y être très disposée.

M. L. ROBIN. — Mon expérience personnelle confirme les vues de M. BRUNSCHVICG. — Quand je suis arrivé à Caen, je succédais à M. DELACROIX, qui avait obtenu un crédit pour des appareils de psychologie. Les appareils étaient là, et j'ai essayé loyalement de m'en servir et d'en apprendre le maniement et la technique. Sur ces entrefaites, M. BOURDON vint de Rennes pour m'aider à faire passer la licence ; il me démontra que sur tel de ces appareils je m'étais trompé et que j'y avais vu et fait voir par suggestion à mes élèves des choses qu'il ne pouvait aucunement faire voir ! Un historien de la philosophie ancienne ne s'improvise pas expérimentateur en psychologie.

C'est un supplice d'être professeur unique dans une Faculté, d'être condamné à un enseignement encyclopédique. Car les étudiants ne se laissent pas imposer docilement l'orientation spéciale des études de leur maître ; ce qui, d'ailleurs, n'est pas souhaitable. Bref, si la pluralité des professeurs dans chaque Université provinciale est en opposition avec les nécessités budgétaires, il finit une concentration. Mais il surgit alors de graves difficultés comme l'a fait remarquer M. DELACROIX, les étudiants se déplacent de moins en moins facilement ; les instituteurs qui fréquentent les cours de philosophie de telle Faculté ne peuvent changer de département, ni les professeurs de collège s'éloigner trop de leur résidence. Les obstacles qui naissent de la médiocrité des budgets privés sont aussi contraires à cette seconde solution que l'est pour l'autre la médiocrité du budget public. Actuellement le problème me semble insoluble.

M. É. GILSON. — La préoccupation dominante dont s'inspire la réforme que projette M. L. BRUNSCHVIG est de fournir des professeurs aux étudiants ; mais qui fournira des étudiants à ces professeurs ? Mon expérience personnelle de l'enseignement en province, aux Universités de Lille et de Strasbourg, m'a permis de constater que le nombre des étudiants capables de suivre avec profit les cours de philosophie est extrêmement bas ; mettons, pour être généreux, une dizaine d'étudiants de licence et de zéro à quatre pour l'agrégation. Le reste est une clientèle fictive de professeurs, absorbés par leur enseignement, ou même d'employés de diverses administrations, qui ne fournissent aucun travail effectif. Les statistiques décanales s'emploient de leur mieux à voiler cette réalité. Se représente-t-on six à huit professeurs se disputant une douzaine d'étudiants ?

M. R. HUBERT. — Les meilleurs étudiants viennent du primaire.

M. É. Gilson. — Lorsque j'ai parlé du petit nombre des étudiants, je ne pensais qu'aux étudiants réguliers de licence et d'agrégation. Il va sans dire que l'on peut chercher, et réussir, à étendre ce public, en s'adressant aux auditeurs sortis de l'enseignement primaire et préparant d'autres examens. J'ai participé moi-même à cet enseignement. Je le crois possible pour la psychologie, la morale et la sociologie, au moins jusqu'à un certain degré ; je ne crois pas, par contre, que cette extension soit possible pour la philosophie générale et l'histoire de la philosophie, qui requièrent une culture générale fondée sur les humanités. A moins de réduire Spinoza, Leibniz et Kant à un état d'indigence extrême, on ne pourra les enseigner qu'à un auditoire de spécialistes, tels que sont précisément les étudiants de licence et d'agrégation.

En réalité, le niveau de notre enseignement tient à ce que toute l'initiation philosophique de nos étudiants leur est donnée dans l'enseignement secondaire ; mais c'est aussi pourquoi, à la différence des Universités étrangères qui imposent souvent la philosophie comme une propédeutique générale, notre enseignement ne recrute plus que peu d'auditeurs. Dans l'état actuel des choses je crains que les auditoires réguliers de six professeurs de philosophie, dans une même Université de province, ne soient fort clairsemés.

M. L. BRUNSCHVIG. — Tout de même, la masse des étudiants normaux, en province, divisée par trois, ne donnera pas le même quotient que divisée par quinze. Et il faudrait y ajouter ceux que le succès de la réforme attrait sauvés de Paris.

M. André LALANDE. — On pourrait faire valoir une autre raison en faveur du maintien d'une chaire de philosophie dans chaque Université. Il n'y a pas à considérer seulement les candidats aux grades universitaires. L'institution des Facultés date d'ailleurs d'une époque où on leur demandait de s'adresser au public cultivé bien plus que d'assurer une préparation technique. Même aujourd'hui, ce n'est peut-être pas une fonction négligeable. Le professeur, dans les Universités d'importance secondaire où l'on pense à supprimer son enseignement, a aussi pour rôle de représenter la philosophie, de maintenir par sa présence et par son action personnelle le sentiment qu'il y a là un ordre de questions dont un homme instruit ne saurait se désintéresser. La préséance même qui lui est accordée sur l'affiche, en vertu d'une vieille tradition, s'appuie sur une idée de ce genre. Dans la situation actuelle, beaucoup d'élèves des lycées substituent déjà à l'ancienne classe de philosophie une classe de mathématiques où Logique et Morale sont isolées et ne jouent plus qu'un rôle subalterne ; il se produit ainsi une certaine tendance des nouvelles générations à considérer la philosophie comme une spécialité, à peu près comme l'histoire grecque ou la chimie organique. La suppression de cet enseignement dans un certain nombre de Facultés viendrait encore renforcer une impression qui produit déjà de fâcheux effets, dans l'étude des sciences elles-mêmes, et peut-être dans l'esprit public.

On montre avec raison que le régime de la licence par certificats s'accorde mal avec la répartition actuelle des chaires. Mais ce régime n'a pas donné de tels résultats qu'il y ait lieu de lui sacrifier d'autres intérêts. Il n'a pas été demandé par les professeurs de philosophie ; nous ne l'avons accepté que sur les instances de collègues dont les études avaient un caractère tout différent des nôtres, notamment des historiens. Pour nos étudiants, cette division du travail provoque une préparation des épreuves trop spécialisée, rapide, intensive, ce qui a pour effet bien connu de voir l'esprit se décharger de ce qu'il a appris comme d'une nourriture indigeste aussitôt que le pas est franchi.

D'autre part, il est difficile aux examinateurs de bien juger les candidats sur une seule épreuve écrite, lorsque ceux-ci ne sont pas des étudiants de la Faculté, déjà connus par leurs travaux : tel est le cas, notamment, d'assez nombreux élèves des classes de première supérieure, et nous savons que nos collègues des grands lycées de Paris ne se plaignent pas moins que nous d'une pratique qui fausse la nature de leur enseignement.

L'opinion commune est qu'il faudrait au moins grouper les certificats deux par deux pour remédier un peu à cette dispersion. Pour ma part, j'estime qu'il serait préférable d'aller encore plus loin, et

de revenir, pour la licence d'enseignement, à un examen unique, à peu près semblable à l'ancien, qu'il eût été facile de rendre excellent par quelques retouches de détail. En tout cas, il ne semble pas que le régime de la licence par certificats mérite qu'on fasse de nouvelles réformes en vue de s'y adapter.

M. L. BRUNSCHVICG. — Mon ami LALANDE sait que je ne suis pas plus que lui favorable au régime des certificats. Nous avons été mis à l'alignement des historiens, et cela est le signe de la situation fautive qui est faite à la philosophie dans l'organisation des études supérieures. Par le petit nombre de nos étudiants, correspondant au petit nombre de chaires de philosophie dans les lycées et collèges, nous sommes une partie de Faculté ; mais, par l'étendue des problèmes, les matières philosophiques réclament l'activité d'une Faculté tout entière, et c'est ce qu'atteste le programme de la licence actuelle, que j'ai invoqué, bien entendu, comme document objectif d'« énumération complète », sans préoccupation d'apprécier la valeur pédagogique de l'examen.

M. R. LENOIR. — Je m'excuse d'intervenir dans un débat auquel je ne suis pas intéressé d'une manière directe. Des études de sociologie et d'histoire de la philosophie ne suffisent pas à rendre compétent, lorsqu'il est question de réforme administrative ; elles permettent, pour le moins, de discerner, sous le malaise qui dicte le besoin de modifications ou de retranchements, les causes profondes inhérentes à l'instabilité des institutions et des mœurs. M. BRUNSCHVICG a montré la nécessité de restreindre le débat. Il a raison en un sens ; et il ne saurait trop être loué de son souci d'être ménager des ressources intellectuelles de la France. Mais l'avenir des jeunes gens et des jeunes hommes amis de l'intelligence intéresse, d'une manière directe, l'Être spirituel de notre pays et du monde, Aussi ne semble-t-il pas inutile de restituer au débat toute son ampleur. En révélant une crise de l'étudiant, la discussion que vient de faire naître le vœu de M. BRUNSCHVICG semble révéler un désaccord profond entre les institutions et les besoins spirituels de l'État. En fait, dans toute société équilibrée, la répartition des Académies et des Universités se modèle sur les besoins de la vie intellectuelle en même temps qu'elle les stimule. Il en a, du moins, été ainsi en France jusqu'à l'époque de la Révolution ; et la Monarchie a établi, au début du XVIII^e siècle, cinq Académies à l'imitation de l'Académie française et vingt-six Universités. Depuis la Révolution, les administrateurs chargés par Napoléon I^{er} de réorganiser l'Université ont surtout paru soucieux de soustraire la discipline des esprits à l'action directe ou médiate des Ordres religieux enseignants qui dispensèrent jusqu'en 1789 le rudiment et les humanités. Ils ne surent pas discerner, dans les intentions de Condorcet, le vœu du savant. Ils n'utilisèrent pas davantage la foi des savants que la foi des religieux, et ils firent prédominer dans un milieu de fonctionnaires l'action de courants protestants. Les circonstances historiques aidant, la question cessa d'être de l'ordre de l'intelligence maîtresse de la cité pour devenir un problème politique. Depuis M. de Fontanes la disproportion est allée croissante, malgré Napoléon lui-même, désireux de récompenser le génie, entre les besoins spirituels de la France et l'organisation destinée à les satisfaire. On a perdu de vue qu'il n'est pour les États ni stabilité ni grandeur véritable sans le maintien d'une tradition intellectuelle qui allie la sagesse humaine et les modes nationaux de rêver. La trajectoire décrite par la vie économique du monde a entraîné une dépréciation telle de la recherche désintéressée et même de l'étude que toute vie d'homme se consacrant à la science est devenue précaire. Les étudiants se font rares dans certaines Facultés. Mais il y aurait quelque scrupule à les engager à suivre les cours de l'enseignement supérieur si l'on ne se convainc auparavant des raisons primordiales qu'un État possède d'être d'abord intelligence et si l'on ne sauvegarde en eux, pour eux, les droits de l'intelligence à continuer de vivre. Les jeunes gens ne sont plus entourés des garanties sociales qui permettent la formation d'un honnête homme. Ils ne sont plus assurés de pouvoir vivre, au lendemain de leurs études, de travaux intellectuels ou de découvertes parfois glorieuses. Autour d'eux il y a les répercussions d'une guerre mondiale. Il y a l'envie secrète que portent à l'intelligence ceux qui sentent confusément tout ce qu'elle comporte d'élévation. Il y a carence de l'opinion qui ne sait plus le prix des traditions intellectuelles pour un peuple et qui ne discerne pas, dans une querelle des Anciens et des Modernes, poursuivie depuis plus de deux siècles, la mésintelligence toujours plus profonde où nous entrons de nos origines helléniques. Il y a le désintéressement des politiques. A ceux d'entre eux qui savent combien l'étude de l'histoire est indispensable à qui brigue la gestion des affaires publiques, pour la mener à bien, s'offre l'exemple d'époques où le savoir fut entouré de sollicitudes. Les Valois, face à l'œuvre puissante et massive d'un Moyen Age au clair génie, ont su affirmer les droits de l'esprit. Sans rien faire disparaître de l'organisation médiévale de l'Université, ils ont accordé à l'Esprit, souvent guindé dans les Cours, le Collège de France.

M. L. BRUNSCHVICG. — Je suis très sensible aux observations très intéressantes de M. LENOIR. Je crois, en effet, que la Révolution a rompu les anciens cadres, et qu'à l'Université, depuis, a manqué un développement, indépendant. La solution que j'ai proposée donnerait à quelques fortes Universités le

moyen de s'orienter librement, comme elles l'entendront. Mais les études philosophiques sont devenues encyclopédiques : comment faire cette réorganisation ? Il m'a paru impossible de multiplier les centres régionaux, et une organisation *surrégionale* me paraît seule capable de nous sortir d'embarras. Cela permettrait, en outre, de soustraire ces questions spirituelles aux influences politiques, en demandant à la France elle-même ce qu'elle veut et quels sont ses besoins.